

INDICES DE GRAVITÉ POUR LES ACCIDENTS

Dossier voie de contournement de La Tuque.

1) Statistiques :

Nombre d'accidents par kilomètre et indice de gravité pour une route nationale

Classification fonctionnelle	Nombre de kilomètres étudiés	Zone de vitesse affichée	Nombre d'accidents par kilomètre	Indice de gravité
Route nationale	675	50 – 60 Km/h	42,1	1,55
Route nationale	7 064	80 – 90 Km/h	4,0	2,13

Note : compilation des accidents d'une période de trois ans entre 1996 et 1999.
Source : ministère des Transports, Direction de la sécurité en transport

2) Pratique à la Direction Mauricie–Centre-du-Québec :

Dans l'utilisation de l'indice de gravité, pour déterminer si un site doit être étudié en priorité au regard de la sécurité routière, la pratique est d'analyser plus en profondeur les sites dont l'indice de gravité est près de 3 ou plus. Il n'y a pas de façon officielle déterminée par le ministère des Transports pour l'utilisation de l'indice de gravité.

3) Le calcul de l'indice de gravité

L'équation pour obtenir l'indice de gravité est calculé uniquement avec le nombre d'accidents de chaque type.

L'équation est :

$$I_G = \frac{[9,5(M + BG) + 3,5BL + DMS]}{A}$$

IG = Indice de gravité

M = nombre d'accidents mortels

BG = nombre d'accidents avec blessés graves (hospitalisation de plus de 24 heures)

BL = nombre d'accidents avec blessés légers

DMS = nombre d'accidents avec dommages matériels seulement

A = nombre total d'accidents

Préparé par Jean-François Stringer, ing.
Le 14 mai 2004